CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V.I., 99, Route de LYON, 69802 - SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine (voir notas 1 et 2) :

1	Genre :	**CHASSIS-CABINE POUR CAMION**	8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	**007**
2	Marque :	**RENAULT**	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	**8500**
3	Type :	**42AEA11**	12	Poids total roulant autorisé (kg) :	
	Version	**44**		Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	**12000**
				Avec dispositif de freinage de remorque :	
	Variante cabine	**C4**	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	**083**
4	Numéro d'identification :	**VF642AEA000006057**		type moteur :	**DCI4 B J01**
6	Source d'énergie :	**GAZOLE**		position sortie échappement :	**MIDLUM=(L)**
7	Puissance administrative :	**11 CV**	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	**1800**

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès-Verbal de réception ci-dessus.
et est équipé d'une suspension type SM2 NI PNEUMATIQUE NI EQUIVALENTE sur l'essieu moteur.

Ce véhicule satisfait aux prescriptions des directives : CEE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 80 dBA)
CEE 99/96 A relative aux émissions de gaz polluants (EURO 3)
du Règlement 13 R 09 relatif au freinage lorsque les véhicules sont équipés d'un système ABR

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

France V.I. NANTES
Concessionnaire Renault V.I.
28, avenue de la Chelière - B.P. 15
44701 ORVAULT Cedex
Téléphone : 02 40 16 14 00
Fax : 02 40 63 51 77
SIREN 652 030 305 00435 - APE 501 Z

Fait à LYON, le :19/10/2001

RENAULT V.I.

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du camion livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le Procès-Verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du VASP livré en châssis cabine, excepté pour BOM, désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un Procès-Verbal à titre isolé.

NOTA 3 : Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :

PTAC : 9600 kg avec pneus 215/75 R 17.5
10000 kg avec pneus 225/75 R 17.5 et 9,5 R 17.5
PTRA : 13500 kg
Maxi sur essieu 1 : 3800 kg avec pneus 215/75 R 17.5
4140 kg avec pneus 225/75 R 17.5 et 9,5 R 17.5
Maxi sur essieu 2 : 6270 kg

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT VI atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 - Système de freinage : avec ABR	NON
2 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :	Poids : 0
électrique sur transmission :	NON
sur échappement	OUI
3 - Pneumatiques :	Essieu 1 : 225/75 R17,5 Essieu 2 : 225/75 R17,5
4 - Charges maximales techniquement admissibles :	Essieu 1 : 3700 Essieu 2 : 5600